

# COMITE TGV REACTION CITOYENNE

Siège : Centre socio-culturel 86440 MIGNE-AUXANCES

Correspondance : Réaction TGV Mairie 86130 JAUNAY-CLAN

Tél 06 81 13 67 91

## COMMUNIQUE DE PRESSE

04/01/2017

### OBJET : LA MINISTRE ET LA LGV

Dans une réponse à une lettre du député Daniel Labaronne, au ministère des transports, la ministre Elisabeth Borne précise un certain nombre d'obligations que doit respecter le concessionnaire de la ligne. C'est un minimum. Ce qui est plus intéressant, et c'est une avancée après 20 ans de lutte, E. Borne précise que « *Si ces pics sonores s'avéraient excessivement pénalisants pour les riverains et que ni les réglementations existantes, ni les obligations des partenaires privés ne le permettaient, il faudrait dès lors trouver le cadre adapté pour traiter cette situation* ».

Reste à savoir ce que veut dire « *excessivement* ». Cette notion n'est pas la même pour l'Etat, Liséa et les riverains.

La ministre a demandé aux Préfets d'organiser des comités de suivi pour recenser les difficultés apparues. A ce jour seul celui d'Indre et Loire a convié associations et Maires à un comité, pas la Préfecture de la Vienne.

Enfin, elle précise que le Gouvernement est favorable à ce que le FST (Fonds de Solidarité Territoriale) octroyé aux communes soit « *mobilisé pour l'insertion environnementale au-delà des obligations réglementaires* » sauf que : ce n'est pas aux communes de se substituer à Liséa et qu'un grand nombre de communes ont déjà utilisé ce fonds à 100%.

Reste toujours le problème du droit au départ acté par les Préfets successifs mais dont les modalités n'ont toujours pas été finalisées. N'est-ce pas là une question de justice pour ceux qui subissent la double peine : le bruit + la dévalorisation de leur bien ?

Patrick Lantrès  
Président